

SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AUTHIE

CONSEIL SYNDICAL

Réunion du 23 septembre 2020

Ordre du jour :

- Introduction de Bruno Roussel
- Présentation du syndicat mixte Canche et Authie
- Election du Président ;
- Détermination du nombre de vice-présidents;
- Election des vice-présidents;
- Indemnités du Président et des vice-présidents;
- Election du bureau ;
- Nomination à la Commission d'Appel d'Offres ;
- Désignation des délégués aux Commissions Locales de l'Eau Canche et Authie;
- Délibération relative à la reconnaissance du syndicat mixte en tant qu'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE);
- Questions diverses.

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie
Réunion du 23 Septembre 2020

L'an Deux mille vingt, le vingt-trois septembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la salle des fêtes de Le Parcq, sous la présidence de Monsieur Bruno Roussel suite de convocation du 15 Septembre 2020.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier, Monsieur Steve Pringarbe,** Monsieur Reynald Denoeux, Monsieur Serge Gotterand et Monsieur André Ponchel délégués représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Michel Duval,** Monsieur Claude Coquart, Monsieur Lionel Boitel, Monsieur Jean-Marie Tinchon et Monsieur Bernard Finke délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur, Monsieur Nicolas Pichonnier** et Monsieur Pascal Legrand délégués représentant de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut** délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout, et Monsieur Richard Skowron** délégués représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guénez, Monsieur Michel Destombe et** Monsieur Christophe Deloraine délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier, Monsieur Dominique Dufossé,** Monsieur Eric Roussel et Madame Martine Botte délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer, Monsieur Claude Patte et Monsieur Guy Taeck** délégués représentant la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre.

2

Absents excusés : Monsieur Thierry Poillet, délégué représentant la Communauté d'agglomération des deux baies en montreuillois; Monsieur Christophe Lagniez représentant la Communauté de Communes Sud-Artois; Monsieur Claude Hertault délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 35

- Titulaires : 25
- Suppléant : 10

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 26

- Titulaires : 25
- Suppléant : 1

Autres personnes présentes : **Monsieur Frédéric Sampson,** Sous-Préfet de Montreuil-sur-Mer ; **Monsieur Mattieu Demoncheaux,** Président de la Communauté de Communes des 7 Vallées Comm.

1 – Accueil, présentation de l’ordre du jour et ouverture de la séance

Bruno Roussel, président sortant, accueille et remercie les participants pour leur présence. Il indique que la séance est élective et qu’il a fallu attendre la fin du processus électoral dans les EPCI membres pour l’organiser.

Bruno Roussel souhaite également la bienvenue à Monsieur Le Sous-Préfet de Montreuil-sur-Mer, récemment arrivé.

Valérie Chérigé, Directrice du SymcécA, annonce l’ordre du jour.

Il est procédé à l’appel des délégués nommés par les EPCI-FP membres et l’atteinte du quorum est confirmée.

Une présentation synthétique des compétences et missions du Syndicat Mixte Canche et Authie est faite ainsi que l’équipe en place.

Bruno Roussel laisse la parole à Monsieur le Sous-Préfet en précisant que le projet d’extension du syndicat mixte à l’Authie a été accompagné par les services des préfectures, sous-préfectures et des DDTM. Il indique également que le Sous-Préfet de Montreuil co-préside le comité de pilotage du Programme d’Action et de Prévention des Inondations (PAPI) de la Canche.

Monsieur Sampson indique qu’il est très heureux d’être présent à cette réunion et de rencontrer les élus et de représenter le corps préfectoral. Il confirme également qu’un accompagnement a été réalisé dans le cadre de l’extension à l’Authie et notamment la DDTM. Il souligne que le SymcécA est composé de 10 EPCI-FP mais qu’il permet de dépasser les frontières administratives dans l’intérêt commun de ces compétences recouvrant une partie de la GEMAPI et à l’échelle des 2 bassins hydrographiques de la Canche et de l’Authie. Il réaffirme la présence de l’Etat aux côtés du syndicat mixte.

Bruno Roussel indique qu’il s’agit du dernier conseil en ce qui le concerne en tant que Président du Syndicat. Elu en 2008, Bruno Roussel constate du chemin parcouru alors qu’à son arrivée, le syndicat mixte comptait à peine 4 salariés et un budget autour de 250 000 €. En effet, aujourd’hui, l’équipe est composée de 26 personnes et le budget s’élève à 1,6 M d’€ en fonctionnement et 2,2 M d’€ en investissement.

Le projet mis en place depuis 12 ans s’est articulé sur un pôle planification traitant des SAGE, des plans de gestion et du PAPI concernant l’orientation de la politique de l’eau sur le bassin ; un pôle opérationnel au service de la préservation et la gestion des milieux aquatiques ; un pôle dédié aux questions de gestion du ruissellement et aux ouvrages d’hydraulique douce avec un rôle plus opérationnel auprès des EPCI.

Bruno Roussel remercie l’ensemble de l’équipe des agents du SymcécA conduite par la directrice. Il remercie également les élus et indique que le SymcécA est aujourd’hui un bel outil dont le périmètre, les statuts et les moyens ont été récemment revus.

Il remercie particulièrement les élus des nouveaux EPCI membres du bassin de l’Authie pour la discussion menée dans le cadre de l’extension du Syndicat et de la confiance accordée dans ce projet.

Il est fait appel au doyen de l'assemblée pour présider la séance d'élection du nouveau président. M. Skowron, Maire d'Houvin-Houvigneul sur la haute Canche, délégué de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois, accepte cette fonction.

Le président de séance sollicite un secrétaire de séance. Nicolas Pichonnier est nommé secrétaire de séance.

2– Election du président du Syndicat Mixte

Le président de séance fait appel aux candidats à la présidence du Symbcèa.

Yves Gille, Maire de Brimeux et délégué de la Communauté de communes des 7 Vallées Comm présente sa candidature.

Yves GILLE a 52 ans et est maire du village rural de BRIMEUX (près de MONTREUIL SUR MER), 1^{er} mandat. Il est patron d'une PME de 20 salariés dont le métier est la prévention des risques et tout spécifiquement de l'amiante.

Il est né à BRIMEUX, les pieds dans l'eau avec la Canche, le clair vignon et les 200 hectares d'eau des marais de BRIMEUX. Mais également il a passé sa jeunesse sur l'Authie chez ses grands-parents qui tenaient un commerce à DOURIEZ et c'est là qu'il a découvert la passion de la pêche.

Sa formation d'ingénieur du Conservatoire National des Arts et Métiers lui a amené des connaissances générales et notamment dans le domaine de l'hydraulique et de l'adduction d'eau potable.

Sa formation professionnelle lui a apporté également de l'expérience dans des domaines variés comme le BTP, les déchets et l'eau puisqu'il y a quelques années, travaillant pour un bureau d'études, il a eu l'occasion de travailler pour l'aménagement de barrages dans le cadre de la restauration de la continuité écologique pour le compte du Symbcèa et concernant la réalisation d'une retenue collinaire pour lutter contre les inondations pour le compte d'une communauté de communes.

Il aime le travail bien fait et bien organisé. Sa devise est : « on fait bien ou on ne fait pas ! ». Il essaiera de s'y atteler.

Ses objectifs au sein du Symbcèa sont les suivants :

- Travailler en équipe et dans la continuité du travail accompli par l'équipe actuelle composée des élus et des agents du Symbcèa ;
- Réussir l'intégration récente de l'Authie dans le Syndicat Mixte ;
- Être à l'écoute de tous les EPCI ;
- Travailler sur ce qui n'a pas bien fonctionné et essayer de comprendre les choses ;
- Développer les nombreuses réussites du Symbcèa et les dupliquer.

Le Symbcèa est un formidable outil de **coopération intercommunale** à l'heure où chacun se sent de plus en plus isolé au sein de sa commune.

C'est également un outil pour le développement durable qui s'appuie sur plusieurs piliers :

- La préservation des écosystèmes ;
- La préservation des ressources naturelles à long terme ;
- La limitation des impacts des activités de l'Homme sur son environnement.

Après vérification d'une éventuelle autre candidature, Il est procédé au vote à bulletin secret.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

Nombre de votants : 26

Nombre de votes : 26

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nul : 0

Nombre de suffrages exprimés pour Monsieur Yves Gille : 25

Monsieur Yves Gille est élu Président du Syndicat Mixte à la majorité absolue au 1^{er} tour et remercie l'assemblée.

3 – Détermination du nombre de vice-présidents

Monsieur Yves Gille élu Président, rappelle qu'en application de l'article L5211-10 du CGCT, le syndicat doit disposer au minimum d'un Vice-Président et au maximum d'un nombre correspondant à 20% de l'effectif total.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le syndicat disposait, à ce jour, de 3 Vice-Présidents.

Au vu de ces éléments, le Président propose de fixer à 3 le nombre de Vice-Présidents.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Yves Gille propose de conserver les thématiques et délégations telles que définies antérieurement :

- Maîtrise des eaux de ruissellements et gestion des ouvrages d'hydraulique douce ;
- Entretien et Restauration des Milieux Aquatiques ;
- Finances et Ressources Humaines.

4 –Election des vice-présidents

1^{er} Vice-Président « Maîtrise des eaux de ruissellement et gestion des ouvrages d'hydraulique douce »

Le Président sollicite les candidatures pour le Vice-Président « Maîtrise des eaux de ruissellement et gestion des ouvrages d'hydraulique douce ». Il propose la candidature de Monsieur Philippe Fourcroy, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois.

Monsieur Philippe Fourcroy, 63 ans, est maire de la commune d'Attin. Il indique qu'il s'est occupé pendant 10 ans de l'eau potable au sein d'un syndicat puis ensuite dans le cadre de la CA2BM. Il se présente, non pas, au titre de sa commune régulièrement inondée, mais pour pouvoir avoir une vision globale des phénomènes ce qui est possible par le Symcèa, syndicat de bassin versant et selon une approche amont-aval. Les coulées de boue et l'érosion sont généralisées sur l'ensemble du bassin versant et cette vision est une de ses motivations à sa candidature en tant que vice-président.

En l'absence d'autre candidat, il est procédé au vote à bulletin secret.

Nombre de votes : 26

Nombre de bulletins blancs : 6

Nombre de bulletins à un délégué non candidat : 2

Nombre de suffrages exprimés: 18

Monsieur Philippe Fourcroy ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour, a été proclamé Premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

2^{ème} Vice-Président « Entretien et Restauration des milieux aquatiques »

Le Président sollicite les candidatures pour le Vice-Président « Entretien et Restauration des milieux aquatiques». Il propose la candidature de Monsieur Marcel Leclercq, délégué représentant la Communauté de Communes du Ternois.

Marcel Leclercq est adjoint à la commune de Ligny-sur-Canche depuis 1995 et vice-président du SIVU d'adduction d'eau potable depuis 2008, délégué au Symcèa depuis 2012 et vice-président sur la thématique Entretien et Restauration des milieux aquatiques depuis 2014. Il sollicite le suffrage pour continuer à œuvrer dans cette thématique et animer la commission.

Nombre de votes : 26

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés: 24

Monsieur Marcel Leclercq ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour, a été proclamé deuxième Vice-Président et a été immédiatement installé.

3^{ème} Vice-Président « Finances et ressources humaines»

Le Président sollicite les candidatures pour le Vice-Président « Finances et Ressources Humaines». Il propose la candidature de Monsieur Francis Petit, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie.

Monsieur Francis Petit est maire de Grouches-Luchuel qui a connu quelques soucis et qui lui a permis de s'engager dans l'action pour la maîtrise des ruissellements et plus récemment sur la GEMAPI. Il est vice-président de la communauté de communes du Territoire Nord Picardie en charge de l'environnement. Depuis quelques années, un programme important est en cours pour la maîtrise du ruissellement. Il a participé aux travaux et discussions pour l'extension du Symcèa. Les acteurs ont appris à travailler ensemble. Si les élus en sont d'accord, il est prêt à poursuivre les actions pour le bassin versant et à apporter sa contribution au président et au syndicat.

Nombre de votes : 26

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés: 24

Monsieur Francis Petit ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour, a été proclamé troisième Vice-Président et a été immédiatement installé.

4 – Indemnités de fonction du président et des vice-présidents

Le président présente le tableau de référence des indemnités relatives aux élus siégeant au sein des syndicats mixtes fermés pour la strate administrative comprise entre 100 000 et 199 999 habitants.

7

Sur le rapport de Monsieur le Président, le conseil décide d'appliquer à compter du 23 Septembre 2020, 100% de l'indice Brut Terminal de la fonction publique pour le calcul des indemnités des élus,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'application des taux aux élus.

Fonctions	Nom Prénom	Taux
Président	Yves Gille	35.44% Indice Brut Terminal
1^{er} Vice-Président	Philippe Fourcroy	17.72% Indice Brut Terminal
2nd Vice-Président	Marcel Leclercq	17.72% Indice Brut Terminal
3^{ème} Vice-Président	Francis Petit	17.72% Indice Brut Terminal

5 – Election des membres du bureau

Le Président relit que l'article 11 des statuts : « Le comité syndical élit en son sein un bureau composé de **11 membres**, parmi lesquels le Président et un représentant de chacun des EPCI à fiscalité propre membres. Parmi les membres du bureau sont élus plusieurs vice-présidents dont le nombre est déterminé par le comité syndical dans la limite fixée par le code général des collectivités territoriales ».

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil syndical est fixé selon la liste ci-dessous :

EPCI	MEMBRES
Président	Yves Gille
Communauté d'Agglomération des Deux Baies et Montreuillois	Philippe Fourcroy
Communauté de Communes des 7 vallées	Philippe Lejosne
Communauté de Communes du Ternois	Marcel Leclercq
communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	Damien Bricout
Communauté de Communes Desvres-Samer	Marc Denavaut
Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois	Nicolas Pichonnier
Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre	Eric Kraemer
Communauté de Communes du Pays du Coquelicot	Michel Destombes
Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie	Francis Petit
Communauté de Commune Sud-Artois	Georgette Mikolajczak

8

Le Président indique que le siège du Symcéa devrait être prochainement transféré à la Maison du Bois à Auchy-les-Hesdin. Néanmoins, le bureau pourra se réunir à l'occasion, dans d'autres lieux. La fréquence des réunions sera déterminée en fonction des besoins et notamment de la préparation des conseils syndicaux.

6 – Nomination à la Commission d'appel d'offres

Le Président sollicite l'assemblée pour la nomination à la Commission d'appel d'offres.

La Commission se compose comme suit :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Francis Petit	Jean-Michel Magnier
Steve Pringarbe	Franck Parmentier
Guy Taeck	Claude Patte
Philippe Fourcroy	David Caux
Marcel Leclercq	Dominique Coquet

Le conseil syndical valide la composition de la Commission d'appel d'offre.

7 – Nomination des délégués aux Commissions Locales de l'Eau de la Canche et de l'Authie

Le Symcées en tant que structure porteuse siège au sein des Commissions Locales de l'Eau de la Canche et de l'Authie actuellement en cours de renouvellement suite aux élections.

Compte-tenu que le Président Yves Gille est déjà nommé au titre de 7Vallées comm, il est proposé aux membres de l'assemblée de nommer **Monsieur Philippe Fourcroy**, représentant le Syndicat Mixte Canche et Authie au sein de la Commissions Locales de l'Eau Canche et **Monsieur Jean-Michel Magnier** représentant le Syndicat Mixte Canche et Authie au sein de la Commission Locale de l'Eau Authie.

Après en avoir délibéré le conseil syndical accepte les nominations.

8 – Transformation du syndicat mixte en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE)

L'avis des EPCI est sollicité pour la transformation du syndicat mixte en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE). Cette transformation est nécessaire pour pouvoir exercer les compétences du Symcées en transfert mais surtout en délégation de compétence. Cette transformation requière la procédure reprise à l'article L213-12 du code de l'environnement.

9

Un rappel de la procédure est établi et notamment :

- Délibération du conseil syndical du 19 décembre 2019 pour autoriser le président à réaliser les démarches nécessaires à la transformation en EPAGE ;
- Dépôt officiel du dossier auprès du Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie le 7 avril 2020 ;
- Courrier du Préfet en date du 8 juin 2020 indiquant la recevabilité du dossier et demandant de solliciter les CLE de la Canche et de l'Authie ;
- Avis favorable du Comité de Bassin Artois-Picardie en date du 29 juin 2020;
- Avis favorable de la CLE Canche du 23 juin 2020 et avis favorable de la CLE Authie du 20 juillet 2020 ; les CLE demandent que le Syndicat Mixte prenne l'attache du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, en cours de transformation en EPAGE également afin de consolider dans les statuts, la ligne de partage des compétences et des limites de périmètre d'intervention pour les communes concernées par les deux structures.

Afin de finaliser cette procédure, les délibérations concordantes des EPCI-FP membres est sollicité sur les points suivants :

- Modifier l'article 1 des statuts en ajoutant le paragraphe suivant : « **Conformément aux dispositions de l'article L213-12 du Code de l'Environnement, le Syndicat Mixte Canche et Authie est un Etablissement Public d'Aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) des bassins Canche et Authie sur le périmètre défini à l'article 2, par arrêté n°... du ... du Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie** ».
- De mandater Monsieur le Président à notifier la présente délibération aux 10 EPCI-FP membres afin de solliciter leurs délibérations concordantes (avis favorable de l'ensemble des EPCI nécessaire pour la transformation) dans un délai de 3 mois.

A l'issue des délibérations des EPCI et en cas de délibérations concordantes, les Préfets du Pas-de-Calais et de la Somme prendront un arrêté inter-préfectoral pour acter la création de l'EPAGE Canche et Authie.

Après en avoir délibéré le conseil syndical accepte la transformation du syndicat mixte en EPAGE et mandate le Président pour notifier la présente délibération aux EPCI membres.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions supplémentaires, le Président remercie les membres et clôture la séance.